

Contexte

Le choix du statut lors de la création d'entreprise est effectué en fonction de paramètres et d'un projet correspondant au contexte immédiat de la date de création.

Après plusieurs années d'activité ces paramètres et ce contexte ont évolué : se pose alors la question de l'opportunité de l'adaptation du statut d'origine au nouvel environnement.

La loi Madelin a créé un espace fiscal permettant au chef d'entreprise de choisir les régimes de protection sociale en fonction de critères indépendants du statut sans être pénalisé en matière d'avantages fiscaux ni en matière de nature et de niveau de garanties.

Les experts-comptables sont tenus de par leur profession de proposer des adaptations de l'entreprise afin que son activité soit optimale.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le moment opportun à partir duquel il peut être pertinent de modifier le statut de l'entreprise et celui du chef d'entreprise
- Mettre en évidence les précautions à prendre notamment en matière de protection sociale du chef d'entreprise
- Présenter la méthodologie de la démarche et l'outil de calcul et de décisions
- Définir le rôle des intervenants auprès de l'entreprise que sont l'expert-comptable et l'assureur Gan assurances.

Durée de la formation : **2 heures**

Déroulé pédagogique

- Introduction : nécessité d'adaptation de l'entreprise au nouveau contexte économique
- Objet : fournir les éléments de décision au chef d'entreprise, à l'expert-comptable...
- Démarche : les différentes situations de la démarche et les précautions à prendre
- Éléments nécessaires à l'étude et rôle des différents opérateurs
- Méthode et outil de calcul et de décision
- Conclusion et valeur ajoutée des experts-comptables et du conseiller Gan Assurances